

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 22

N° ordre
20-95

N° ordre dans la séance :
DE-15122020-13

Date de la convocation :
08/12/2020

Date de l'affichage :

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, RAVIER Danielle, GUILLAND Marc, PETITE Anne-Laure, Robert VILLARD Adjoints, Christelle MARCHAND, GERRA Dominique, BRAVI Nadine, GUILLERMET Sylviane, DI PAOLO Frédéric, MOUTOT Mickaël, CHAPMAN Katerina, GLEYZE Déborah, DRAPIER Thierry, TREBOZ David, TRABALZA Joëlle, MONTEIRO Loïc, ROSSI Hélène, BOUVIER Christelle, conseillers

Absents : FELCI Claude (procuration à Marc GUILLAND), VALTON Emilie (Procuration à Monsieur Franck ANDRE-MASSE), Thierry CURTELIN (procuration à Madame Christelle BOUVIER), SCALMANA Dominique

Secrétaire de séance : Anne-Laure PETITE

OBJET : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. A cette fin, il lui appartient donc d'effectuer toutes les diligences utiles et de mettre en œuvre l'ensemble des voies d'exécution forcée autorisé par la loi. Les créances sont déclarées irrécouvrables lorsque les procédures engagées par le comptable public n'ont pas pu aboutir au paiement des créances. Le comptable public de la collectivité présente chaque année, pour apurement, la liste des créances dont le recouvrement n'a pu être effectué. Selon le motif d'irrécouvrabilité, la créance est classée dans les catégories suivantes :

- « Admissions en non-valeur » ; le recouvrement de la créance est rendu impossible par la situation financière du débiteur. Cependant, la dette à l'égard de la collectivité n'est pas éteinte et son admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.
- « Créances éteintes » ; l'extinction de la créance a été prononcée dans le cadre d'une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (particuliers) ou dans le cadre de la clôture d'une procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif (professionnels). La créance éteinte s'impose à la commune et au trésorier et plus aucune action de recouvrement n'est possible.

L'irrécouvrabilité se traduit par l'inscription en dépense d'une somme égale au montant des créances concernées. Elle permet également de constater qu'il n'y aura pas, a priori, d'encaissement en trésorerie d'une recette déjà comptabilisée.

Monsieur le Trésorier propose d'admettre en non-valeur la liste n°3914320531 arrêtée le 19 novembre 2020 se décomposant ainsi :

Admission en non-valeur (liste n°3914320531)			
Exercice pièce	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2001	T-8651	434,78 €	Combinaison infructueuse d'actes
2001	T-19761	462,76 €	Combinaison infructueuse d'actes
2002	T-6740	113,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
2002	T-83	427,17 €	Combinaison infructueuse d'actes
2003	T-900019000643	69,33 €	Combinaison infructueuse d'actes
2003	T-900007000794	381,57 €	Combinaison infructueuse d'actes
2003	T-900012000586	398,49 €	Combinaison infructueuse d'actes
2003	T-900007000923	38,05 €	Combinaison infructueuse d'actes
2004	T-900018000032	27,84 €	RAR inférieur seuil poursuite
2004	T-900002000810	372,89 €	Combinaison infructueuse d'actes
2004	T-900002000813	93,64 €	Combinaison infructueuse d'actes
2004	T-900002000895	38,81 €	Combinaison infructueuse d'actes
2004	T-900003000093	38,81 €	Combinaison infructueuse d'actes
2005	T-900001000520	22,64 €	RAR inférieur seuil poursuite
2005	T-900003000520	38,81 €	Combinaison infructueuse d'actes

Accusé de réception en préfecture
00131001382/20201215 DE-15122020-13-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

2005	T-4	43,59 €	Combinaison infructueuse d'actes
2005	T-900025000795	125,40 €	Combinaison infructueuse d'actes
2005	T-900021000795	155,76 €	Combinaison infructueuse d'actes
2005	T-900001000915	22,64 €	RAR inférieur seuil poursuite
2005	T-900003000915	38,81 €	Combinaison infructueuse d'actes
2006	T-900007000321	55,85 €	Combinaison infructueuse d'actes
2006	T-900007000879	63,35 €	Combinaison infructueuse d'actes
2007	T-900004001108	65,25 €	Combinaison infructueuse d'actes
2007	T-900030001032	136,64 €	Combinaison infructueuse d'actes
2008	T-900024000513	52,36 €	Combinaison infructueuse d'actes
2008	T-31	1280,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2008	T-900004000666	28,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2008	T-900024000637	59,14 €	Combinaison infructueuse d'actes
2008	T-900004000895	68,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2008	T-900024001066	9,52 €	Combinaison infructueuse d'actes
2008	T-900004001121	68,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2009	R-4-444	128,68 €	Combinaison infructueuse d'actes
2009	T-900001000700	3,17 €	Combinaison infructueuse d'actes
2009	T-901001000694	6,33 €	Combinaison infructueuse d'actes
2009	R-4-680	122,25 €	Combinaison infructueuse d'actes
2009	R-3-680	246,45 €	Combinaison infructueuse d'actes
2010	T-17	872,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2010	R-2-692	16,12 €	Combinaison infructueuse d'actes
2010	R-2-692	23,56 €	Combinaison infructueuse d'actes
2010	R-1-709	26,01 €	Combinaison infructueuse d'actes
2010	R-1-709	44,88 €	Combinaison infructueuse d'actes
2010	R-2-692	134,33 €	Combinaison infructueuse d'actes
2010	R-2-692	134,74 €	Combinaison infructueuse d'actes
2010	R-1-904	26,01 €	Combinaison infructueuse d'actes
2010	R-1-904	44,88 €	Combinaison infructueuse d'actes
2011	R-5-82	27,32 €	Combinaison infructueuse d'actes
2011	R-5-82	47,15 €	Combinaison infructueuse d'actes
2011	R-5-411	47,15 €	Combinaison infructueuse d'actes
2011	R-5-641	27,32 €	Combinaison infructueuse d'actes
2011	R-5-641	47,15 €	Combinaison infructueuse d'actes
2011	R-5-931	47,15 €	Combinaison infructueuse d'actes
2011	R-2-966	9,15 €	Combinaison infructueuse d'actes
2011	R-2-966	12,81 €	Combinaison infructueuse d'actes
2011	R-5-1013	27,32 €	Combinaison infructueuse d'actes
2011	R-5-1013	47,15 €	Combinaison infructueuse d'actes
2011	R-2-966	68,07 €	Combinaison infructueuse d'actes
2011	R-2-966	68,27 €	Combinaison infructueuse d'actes
2012	R-1-80	29,10 €	Combinaison infructueuse d'actes
2012	R-1-80	49,27 €	Combinaison infructueuse d'actes
2012	R-99004-182	2,85 €	Combinaison infructueuse d'actes
2012	R-99004-182	4,18 €	Combinaison infructueuse d'actes
2012	R-99004-182	21,68 €	Combinaison infructueuse d'actes
2012	R-99004-182	21,95 €	Combinaison infructueuse d'actes
2012	R-99004-305	4,27 €	Combinaison infructueuse d'actes
2012	R-99004-305	26,48 €	Combinaison infructueuse d'actes
2012	R-1-313	29,10 €	Combinaison infructueuse d'actes
2012	R-1-313	38,99 €	Combinaison infructueuse d'actes
2012	R-1-645	29,10 €	Combinaison infructueuse d'actes
2012	R-1-645	49,27 €	Combinaison infructueuse d'actes
2012	R-99004-979	10,05 €	Combinaison infructueuse d'actes
2012	R-99004-979	14,74 €	Combinaison infructueuse d'actes
2012	R-1-1016	29,10 €	Combinaison infructueuse d'actes
2012	R-1-1016	49,27 €	Combinaison infructueuse d'actes
2012	R-99004-979	76,44 €	Combinaison infructueuse d'actes
2012	R-99004-979	77,41 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	R-3-300	19,04 €	Combinaison infructueuse d'actes

Accuse de réception en préfecture
001-240161382-20201215-DE-5123020-13-DE
Date de transmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

2013	R-1-314	26,57 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	R-3-300	41,21 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	R-1-314	68,37 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	R-3-627	17,25 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	R-3-627	32,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	R-1-652	40,39 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	R-1-652	68,37 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	R-3-627	78,13 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	R-3-627	121,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	R-1-655	40,39 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	R-1-655	68,37 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	R-3-847	15,96 €	Personne disparue
2013	R-3-847	59,81 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	R-3-981	9,15 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	R-3-981	17,08 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	R-1-1034	40,39 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	R-3-981	64,01 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	R-3-981	64,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	R-1-1034	68,37 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	R-3-295	10,95 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	R-3-295	20,44 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	R-1-305	41,53 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	R-1-305	68,37 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	R-3-295	76,59 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	R-3-295	79,79 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	R-3-622	10,95 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	R-3-622	20,44€	Combinaison infructueuse d'actes
2014	R-1-641	36,49 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	R-3-622	79,79 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	R-3-626	20,55 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	R-3-626	38,36 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	R-3-626	143,75 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	R-3-626	149,75 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	R-1-648	41,53 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	R-1-648	68,37 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	R-1-651	0,34€	Combinaison infructueuse d'actes
2014	R-1-651	0,56 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	R-3-827	0,01€	RAR inférieur seuil poursuite
2014	R-1-1039	41,53 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	R-1-1039	68,37 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	R-3-996	2,85€	Combinaison infructueuse d'actes
2014	R-3-996	5,32 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	R-3-996	19,93 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	R-3-996	20,77 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	R-3-137	62,76 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	R-1-143	60,45 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	R-1-176	41,53 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	R-1-176	70,41 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	R-1-263	41,53 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	R-1-263	70,41 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	R-1-303	41,53 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	R-1-303	70,41 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	R-3-616	10,70 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	R-3-616	20,01 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	R-1-638	41,53 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	R-1-638	70,41 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	R-3-616	72,44 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	R-3-616	75,45 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	R-3-620	21,08 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	R-3-620	39,44 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	R-1-642	41,53 €	Combinaison infructueuse d'actes

Accusé de réception en préfecture
0012101382/20201215-DE-1512202013-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

2015	R-1-642	70,41€	Combinaison infructueuse d'actes
2015	R-3-620	142,78 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	R-3-620	148,72 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	R-1-645	41,53 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	R-1-645	70,41€	Combinaison infructueuse d'actes
2015	R-3-625	20,45 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	R-1-1035	41,53 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	R-1-1035	70,41 €	Combinaison infructueuse d'actes
2017	R-1-4	0,40 €	RAR inférieur seuil poursuite
2017	R-3-504	0,72 €	RAR inférieur seuil poursuite
2017	R-1-740	0,20 €	RAR inférieur seuil poursuite
2018	R-4-772	0,08 €	RAR inférieur seuil poursuite
2018	R-1-1016	0,40 €	RAR inférieur seuil poursuite
Total		11 588,22 €	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M49,

Considérant la demande d'admission de créances irrécouvrables transmise par le comptable public,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE d'admettre en non-valeur les créances proposées par le comptable public pour un montant de 11 588,22 € ;

DIT que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au compte 6541 du budget Eau et Assainissement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Franck ANDRE-MASSE


